



MALAUÇÈNE
VENTOUX & PATRIMOINE

REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le
ID : 084-218400695-20231213-DEC20231210-AU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU MAIRE DE MALAUÇÈNE**

DEC 2023 1 210

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA GRAND RUE - MISSION D'ASSISTANCE
Pôle Direction**

Le Maire de MALAUÇÈNE (Vaucluse)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les délibérations n° 27 du 11 juin 2020, n° 80 du 28 juillet 2020 et n° 163 du 30 septembre 2021 du conseil municipal donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT

Vu la nécessité dans le cadre du projet d'aménagement de la Grand Rue de pouvoir disposer d'éléments nécessaires à l'élaboration de ce dossier

Vu la proposition présentée par l'agence Planisphère domiciliée à VAISON LA ROMAINE (Vaucluse) 2B, avenue Saint Quenin.

DECIDE

Article 1 : d'accepter la proposition de l'agence Planisphère domiciliée à VAISON LA ROMAINE (Vaucluse) 2B, avenue Saint Quenin relative à une mission d'assistance et ce pour un montant de 800.00 € HT soit 960.00 € TTC.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Préfète de Vaucluse
- Monsieur le Trésorier Principal de Monteux

Et notifiée à L'entreprise

Malauçène, le 13 12 2023

Monsieur le Maire

Publiée le 22 janvier 2024

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la présente décision a été transmise en préfecture



Pièces annexées : -